



Recouvrement de creance sur credit revolving

Par **setelboudour_old**, le **25/10/2007** à **19:21**

en aout 2002, je me suis retrouvée interdit bancaire par un organisme qui me réclamait la totalite de la somme empruntée avec mon conjoint, et comme à cette époque, je n'ai pu les rembourser en tant et en heure suite à ma séparation il y a eu des intérêts, etc...
depuis j'ai remboursé dans l'intégralité.

Mon interdit bancaire a duré jusqu'en fev 2007

aujourd'hui, je recois un appel pour un recouvrement d'un autre organisme qui me reclame 1223 e interets compris pour une somme empruntées en 2000.
Ont ils le droit de réclamer 7 ans apres alors que j'ai été interdit bancaire
Je pensais que l'interdiction bancaire de 5 ans couvrirait pour toutes les dettes dues et que l'on ne pouvait pas me réclamer quoi que ce soit ?

J'avais déménagé et ils n'avaient pas ma nouvelle adresse

repondez moi c'est urgent - merci d'avane